



Charte Greeters Le Havre

L'Office communautaire Le Havre Etretat Normandie Tourisme, souhaite développer une nouvelle forme de tourisme et plus particulièrement d'accueil, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Né à New-York en 1992, le concept des Greeters fait maintenant l'objet du réseau mondial IGA (International Greeter Association) qui prône la découverte d'un territoire accompagné d'un habitant.

Les Greeters sont les habitants de l'Agglomération Havraise, amoureux de leur ville et de leur région, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons. Ils se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la ville, dans des lieux coups de cœur.

Le Greeter partage ses connaissances de la ville et de sa région en fonction de la demande des visiteurs mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Les thèmes de balade sont très divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le street-art, le sport, la gastronomie, le shopping, la vie portuaire. Ils sont des supports à la rencontre mais c'est avant tout l'expérience humaine, conviviale, l'échange culturel et la communication des bonnes adresses qui sont importants.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, disponible au moins une demi-journée par mois et aimer les contacts humains. Le Greeter doit être âgé d'au moins 18ans, pratiquer une ou plusieurs langues étrangères dans la mesure du possible mais ce critère n'est pas obligatoire.

Art 2. Qui sont les Visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaires, en séjour touristique, des locaux ou autre. Le nombre de personnes pour une balade avec un bénévole ne peut excéder **six** personnes et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment « Greeters Le Havre » met en contact Visiteurs et Greeters ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire en ligne sur le site Internet

<https://greeters-lehavre.com> ou <https://greeters.fr/>

dans lequel il précise la composition du groupe, sa demande, décrit ses goûts et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, par exemple : s'immerger dans la vie d'un quartier spécifique, connaître les parcs et jardins de la ville, les bons coins pour faire du shopping, faire une balade à vélo...

Il peut sélectionner des thématiques qui l'intéressent particulièrement ou un Greeter dont le profil l'a particulièrement enthousiasmé.

Le formulaire rempli par le visiteur parvient automatiquement au Greeter s'il est envoyé au moins cinq jours avant date de la balade demandée ou au gestionnaire de balade si le délai est plus court.

Le Greeter répondra dans les 48 heures à la demande de balade en donnant le lieu de rendez-vous et le fil conducteur de la balade qu'il propose.

Sans réponse dans les 48 heures du Greeter sollicité, le gestionnaire de balades proposera un autre Greeter selon les disponibilités de chacun.

Après accord entre le visiteur et le Greeter, ceux-ci sont alors à même de communiquer entre eux pour préparer au mieux leur balade grâce aux courriels et aux numéros de téléphone donnés par chacun dans le formulaire.

L'Office de Tourisme ne pourra être tenu responsable de tout inconvénient pouvant résulter de cette impossibilité ni de toute annulation d'une balade prévue, du fait de l'indisponibilité soudaine du Greeter.

Art 4. Quelques précisions sur la rencontre

Chaque balade est unique, elle est adaptée en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille et d'autres critères comme la météo, les événements et le type de relationnel établi entre le visiteur et le Greeter. En tout état de cause, c'est le Greeter qui décide de la balade qu'il va effectuer avec le visiteur.

La rencontre **dure deux heures au minimum** ; elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et le visiteur sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, tickets d'entrée, etc.), chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ni rétribution.

Art 5. Responsabilités

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'Office de Tourisme ni celle du Greeter pour toute défaillance ou litige.

Les trajets effectués en voiture sont sous la responsabilité soit du Greeter, soit du visiteur. De ce fait, il est fortement conseillé d'utiliser les transports en commun ; cette démarche s'inscrit dans la dynamique d'un tourisme durable.

Le Greeter est un bénévole. Il ne dépend ni juridiquement, ni financièrement de l'Office de Tourisme lequel ne peut être tenu responsable de ses actes et propos.

En cas de non-respect des engagements de cette charte, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure un Greeter du réseau.

Art 6. Engagements

L'Office Communautaire Le Havre Etretat Normandie Tourisme s'engage à :

- assurer la gestion du site Internet <http://greeters-lehavre.com>
- assurer la promotion du réseau via ses outils de communication
- assurer la mise en réseau avec la Fédération France Greeters et l'International Greeter Association
- informer le Greeter d'éventuelles remarques émises par le visiteur
- garantir le respect de la « philosophie Greeter » afin de ne pas concurrencer les guides professionnels.

et confie à un greeter gestionnaire :

- le suivi de la mise en relation des visiteurs et des Greeters lors des demandes

Le Greeter s'engage à :

- respecter les valeurs du concept des « Greeters » définies en préambule
- mettre en copie le gestionnaire de balades lors des échanges par courriel avec le visiteur au moment de planifier la balade
- respecter les informations de sa fiche individuelle présentée sur le site Internet
- tenir informé le gestionnaire de balades de son indisponibilité.
- accepter de donner son numéro de téléphone portable aux visiteurs une fois la date de la rencontre fixée
- tenir le gestionnaire de balades informé de tout incident éventuel survenu pendant la rencontre.
- s'assurer du consentement écrit ou oral de la publication des photos prises sur les réseaux sociaux ou internet.

Au Havre, le :

Greeter
« lu et approuvé »
Signature

Benoit REMY
Directeur
« lu et approuvé »
Signature